

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)
Membres absents : M. MARTIN - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Programme européen « Erasmus » - Candidature de la Ville - Demandes de subventions

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours du premier trimestre 2006, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon a intégré le réseau des établissements « Erasmus ».

La vocation du programme « Erasmus » est d'encourager la coopération transfrontalière entre établissements et de stimuler la mobilité européenne des étudiants et des enseignants par l'octroi d'aides financières.

Les fonds relatifs à la mobilité étudiante et enseignante sont gérés par l'Agence Nationale « Erasmus » à laquelle le Conservatoire doit adresser sa prévision de flux de mobilité.

Celle-ci devrait concerner sept enseignants pour des périodes d'une semaine en moyenne et cinq étudiants pour des périodes d'une durée moyenne de six mois environ.

Trois types d'aides financières sont susceptibles d'être sollicitées :

- une allocation de mobilité « étudiants », d'environ 150 € par étudiant et par mois de séjour à l'étranger, étant précisé que le Conseil Régional de Bourgogne attribuera personnellement à chaque étudiant un complément permettant d'atteindre la somme de 300 € (mêmes dispositions que pour les autres étudiants de Bourgogne concernés par le programme « Erasmus ») ;
- une allocation de mobilité « enseignants » d'environ 600 € par enseignant et par semaine de séjour ;
- des crédits pour l'organisation de la mobilité, qui s'élèvent à environ 100 € par enseignant ou étudiant sortant.

Le montant total sollicité dépendra du nombre définitif d'étudiants et d'enseignants candidats à la mobilité.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à déposer un dossier de candidature à la mobilité, pour l'année scolaire 2009-2010, dans le cadre du programme européen « Erasmus », au bénéfice du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon ;
- 2 - solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville par l'Agence Nationale « Erasmus » ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2009



PUBLIÉ LE 19/05/09